

Pour consulter l'historique de votre compte

À l'aide de votre numéro Siret et votre mot de passe, vous pouvez également accéder à vos éditions.

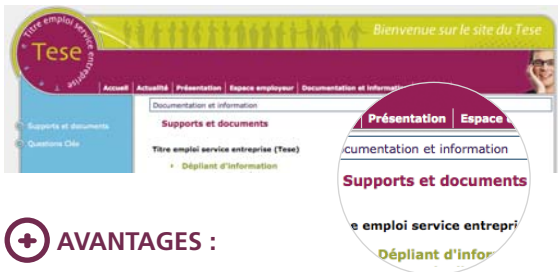


#### + AVANTAGES :

→ Vous consultez à tout moment tous les documents relatifs à votre adhésion et à vos déclarations : décomptes de cotisations, bulletins de paie, états récapitulatifs...

Pour vous informer

En libre accès, vous pouvez accéder au site informatif.



#### + AVANTAGES :

- Vous avez accès aux actualités.
- Vous retrouvez les documents nécessaires à l'établissement de vos déclarations dans l'espace « documentation et information ».
- Vous pouvez consulter les questions-réponses.

#### Bon à savoir

Le Tese est une offre de service du réseau des Urssaf. Votre centre national Tese est votre interlocuteur unique pour la gestion de votre dossier.

#### POUR EN SAVOIR +

Consultez le guide des déclarations en ligne et toutes les informations disponibles sur [www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr), rubrique « documentation et information ».

Contactez votre conseiller Tese au :

N° Azur 0 810 123 873

PRIX D'APPEL LOCAL

Réf. : NAT/1617/avril 2011/Dépliant Tese Internet



## Gérer vos salariés autrement

avec le Titre emploi service entreprise



# J'adhère et je déclare sur internet

Réalisation : Tese - Impression : Rotocolor - Photo : © Fotolia.fr



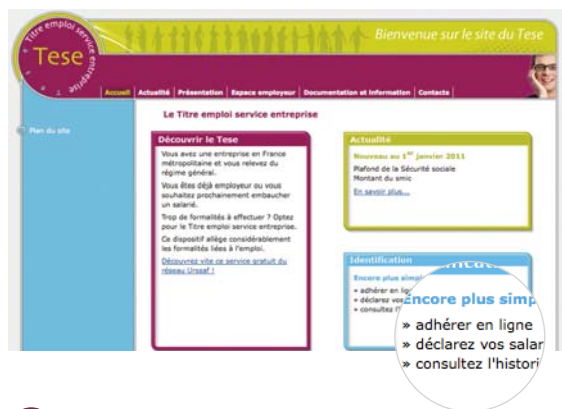
[www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr)

un service proposé par le réseau des Urssaf

# Adhérez et déclarez sur [www.letese.urssaf.fr](http://www.letese.urssaf.fr) pour bénéficier d'une simplification des formalités sociales liées à l'emploi de vos salariés

Pour adhérer

Munissez-vous de votre numéro Siret et du nom des organismes dont vous relevez pour compléter la demande d'adhésion.

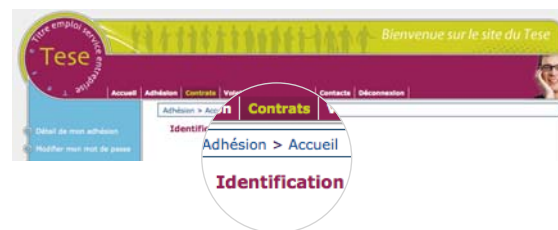


## + AVANTAGES :

- Vous saisissez votre Siret, les coordonnées de votre entreprise s'affichent automatiquement.
- Vous disposez d'une aide en ligne pour vous aider à compléter les rubriques.
- Votre adhésion est prise en compte dans les 48 heures.

Pour déclarer l'embauche

Saisissez votre numéro Siret et votre mot de passe indiqué sur votre accusé de réception d'adhésion pour accéder à votre espace sécurisé et effectuer vos déclarations.



Vous devez créer un contrat (volet « identification du salarié »).

Ce document sert à la fois de déclaration unique d'embauche (DUE) et de contrat de travail.

## + AVANTAGES :

- Vous avez la possibilité d'établir ce document le jour même dans les minutes qui précèdent l'embauche de votre salarié.
- Vous imprimez immédiatement le certificat d'enregistrement. Pour valoir contrat de travail, il doit être signé par les deux parties. Un exemplaire doit être remis à votre salarié.
- Si vous devez établir un nouveau contrat avec un salarié précédemment embauché dans votre entreprise, toutes ses coordonnées seront déjà enregistrées.

Pour déclarer les éléments de rémunération



Vous devez saisir un volet social qui doit mentionner tous les éléments de la rémunération.

Ce document permet au centre national d'établir le bulletin de paie et de calculer le montant des cotisations et contributions dues en tenant compte des exonérations auxquelles vous avez droit.

## + AVANTAGES :

- Vous obtenez le montant du net à payer et des cotisations dues avant de valider votre saisie.
- Vous imprimez le bulletin de paie dans les 24 heures.
- Vous modifiez, en cas d'erreur de saisie, les données du volet social jusqu'à l'édition du décompte de cotisations définitif.

